



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BEP et CAP

Question écrite n° 6706

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la faiblesse des recrutements intervenant en section COBAVMS (construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse) des lycées professionnels, aussi bien en CAP qu'en BEP. Il apparaît que cette formation, qui correspond pourtant à des besoins identifiés au niveau des entreprises, souffre d'un réel handicap d'identification vis-à-vis des jeunes et de leurs parents. Cette application fourre-tout et complexe en est la première cause. Il souhaite donc connaître les statistiques des effectifs de ces formations au regard des places disponibles par académie, mais aussi le nombre d'élèves pour qui l'affectation correspond à un premier vœu. Il souhaite savoir si une réflexion est engagée au niveau de l'éducation nationale sur la refonte de cette formation et si une concertation est envisagée avec les professeurs concernés dans ce sens.

Texte de la réponse

Les diplômes du secteur métal, aluminium et matériaux de synthèse du bâtiment, comme l'ensemble des diplômes professionnels de l'éducation nationale, ont été élaborés par des groupes de travail composés de représentants des branches professionnelles et des organisations syndicales et d'enseignants rattachés à ce secteur. Leurs contenus sont, à cet égard, le reflet des attentes des milieux professionnels en matière de profils d'emplois et de qualification. Les diplômes de cette filière ont été rénovés dans les dernières années et accueillis favorablement par la commission professionnelle consultative Bâtiment, travaux publics, matériaux de construction (5e CPC) du ministère de l'éducation nationale. Mais, comme cela a été signalé à de nombreuses reprises dans cette instance, aussi bien de la part des professionnels que des enseignants, cette filière, comme l'ensemble des métiers industriels, souffre d'un problème d'image et d'un manque d'attractivité auprès des jeunes et de leurs parents. S'agissant de l'offre de formation, celle-ci est élaborée en liaison avec la région, dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles. En 2005, 1 149 places étaient proposées dans les formations préparant au BEP et 191 dans les formations préparant au CAP. Ces spécialités sont rarement choisies en priorité par les élèves : on constate un peu plus d'une demande pour une place proposée en CAP et à peine un candidat pour deux places proposées en BEP. Afin d'améliorer l'attractivité des filières professionnelles, des actions d'information, aussi bien auprès des élèves que des familles, se sont développées ces dernières années sous diverses formes. Au niveau de l'éducation nationale, dès la 5e, les élèves s'engageront désormais dans un parcours de découverte des métiers et des formations qui se poursuivra tout au long de leur scolarité. En 3e, des séquences d'observation en milieu professionnel leur permettent de découvrir plusieurs métiers ou filières de façon concrète. Une option de découverte professionnelle de trois heures est également formations à travers des activités diverses et des stages. De même, des partenariats se sont développés entre l'éducation nationale et les professionnels du bâtiment et des travaux publics, CAPEB, FFB, FNTF, avec des initiatives (diffusions de documents, concours, interventions dans les établissements) visant à faire connaître l'ensemble des métiers du BTP. Dans un cadre plus général, la convention signée récemment entre l'Éducation nationale, les organisations interprofessionnelles et économiques et les fédérations de parents d'élèves, destinée à favoriser la découverte des métiers et des professions, va offrir, en la matière,

un cadre approprié.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6706

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6098

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2344